Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du GARD
Commune d'AUMESSAS

Procès-verbal du Conseil Municipal du 22/05/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux mai, à onze heures quinze, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BARRAL, Maire d'Aumessas.

Étaient présents : Philippe **BARRAL**, Ariane **ALBARIC**, Gérard **VOLOT,** Nicolas **DE SCHRYVER,** Sylvain **DENIS**, Paul **REMISE.**

Absentes excusées : Liliane **TARROU** donne procuration Ariane ALBARIC, Dorine **PARISI** donne procuration à Philippe BARRAL
Absentes : Corinne **VIEILLEDEN, Nathalie DECLERCK.**

Secrétaire de séance : Ariane **ALBARIC.**

Approbation du procès-verbal du conseil municipal
Le procès-verbal du Conseil Municipal du 24/03/2025 est approuvé à l'unanimité des présents.

Ordre du jour :

- Modification de l'ordre du jour avec ajout des points suivants :
1° Décision modificative
2° Location appartement ancienne poste
3° Convention d'un service de mise à disposition de secrétaire générale de mairie itinérante mis en place par le CDG.
4°Création d'un poste d'emploi permanent service technique.

1 **Décision modificative**
Déficit d'investissement reporté : 35 524,01 € Installation matériel et outillage : 35 524,01 €
Accord à l'unanimité.

2 Location appartement
Location à partir du 1er juillet 2025 de l'appartement ancienne poste à Mr Thierry GRAU pour un montant de 580,00 €/mois, versement d'un mois de caution + charges payées annuellement.
Vote à la majorité, deux abstentions DENIS Sylvain et REMISE Paul.

3 Convention avec le Centre de Gestion
Le centre de Gestion du Gard à mis en place un service de mise à disposition de secrétaire générale de mairie itinérante afin de pouvoir intervenir en cas d'absence prolongé de la secrétaire. Le Maire propose au conseil municipal de signer cette convention afin de pouvoir en bénéficier en cas de besoin. Accord à l'unanimité.

4 **– Création d'un emploi permanent technicien territorial de 1ère classe**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal la création d'emploi permanent de technicien territorial de 1ère classe à compté du 1er juillet 2025 à raison de 17 h 30 hebdomadaire, pour le bon fonctionnement du service.
Accord à l'unanimité.

La séance est levée à 11 heures 46

PAGE DE SIGNATURES

BARRAL Philippe	ALBARIC Ariane	VOLOT Gérard
PARISI Dorine	TARROU Liliane	DENIS Sylvain
REMISE Paul	DE SCHRYVER Nicolas	DECLERCK Nathalie
VIEILLEDEN Corinne		